

ACCUEILLIR UN JEUNE EN SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il est accessible sans condition de diplôme et peut s'effectuer en France ou à l'étranger. Il ouvre droit à une indemnité mensuelle versée par l'État de 472,97€.

Le Service Civique, d'une durée de 6 à 12 mois, et 24 heures hebdomadaires minimum, peut s'effectuer au sein d'organismes à but non lucratif (associations loi 1901, mutuelles, syndicats, fonds de dotation...) ou de personnes morales de droit public (services de l'État, collectivités territoriales, hôpitaux, offices publics de l'habitat...).

Exemples de mission au sein de collectivités territoriales :

Actions sociales et santé : *rendre visite aux personnes âgées ou en perte d'autonomie, les accompagner lors de sorties culturelles, porter des livres à domicile... ; soutien aux parents défavorisés et/ou primo-arrivants sur le territoire, aider les parents ne maîtrisant pas ou peu le français...*

Actions autour de l'éducation : *prévenir l'échec scolaire par la mise en place d'ateliers d'aide aux devoirs, favoriser des activités périscolaires de qualité en faisant le lien entre les écoles et l'offre culturelle et sportive du territoire, favoriser l'accès au numérique pour tous...*

Actions culturelles : *faciliter l'accès à la culture des publics éloignés par l'animation d'actions dans des maisons de quartiers, promotion des initiatives culturelles portées par les associations du territoire, participer à la valorisation du patrimoine local...*

Actions autour de l'environnement : *lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser le recyclage des déchets par des ateliers de sensibilisation...*

Vous êtes éligible à l'agrément Service Civique et souhaitez accueillir des volontaires au sein de votre structure ? Vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur le Service Civique et sur les démarches pour obtenir l'agrément ?

Contactez la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 77:

ddcs-service-civique@seine-et-marne.gouv.fr

www.service-civique.gouv.fr



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous